

# MODALITÉS D'ORGANISATION Et REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

**Samedi 4 octobre 2025**

ONCOSSUP  
ONCOLOGIE - SOINS DE SUPPORT

ASSOCIATION TOUJOURS FEMME

OCTOBRE ROSE

11<sup>ème</sup> édition

**RUN IN SENNECEY**

à partir de 16h30

**1 km et 2 km ENFANTS**

**5 km et 10 km ADULTES**

Inscriptions et renseignements  
Tél. 03 85 44 82 54  
[www.tourisme-saonegrosne.fr](http://www.tourisme-saonegrosne.fr)

Commune de Sennecey-le-Grand  
Petites villes de demain  
Communauté de Communes Entre Saône et Grosne  
Office de Tourisme Entre Saône et Grosne  
Butagaz GAZ & ÉLECTRICITÉ  
SAÛNE & LOIRE  
MULTILOX  
Les Vignerons de Mancey  
Association des Communes de Saône et Loire

## 1. Présentation de l'épreuve

La « RUN IN SENNECEY », qui se déroulera le samedi 4 Octobre 2025, est un événement participatif de course à pied composé de 2 épreuves adultes et 2 épreuves enfants :

Les parcours adultes de la « RUN IN SENNECEY » Course de 5000 m (2T) et course de 10 000 m (4T)

- Départ/Arrivée : Départ groupé place de l'église et arrivée Place des Tilleuls
- Course SOLO

- 5 000 m **non chronométré** (nés en 2011 et avant) (2T) D+ 18 m
- 10 000 m **chronométré** (personnes nés en 2009 et avant) (4T) D+ 36 m, le PPS (Parcours de Prévention Santé) demandé.
- Heure de départ : course 5000m à **16h15** et course 10 000m à **17h15**
- Barrière horaire : aucune

Le parcours enfants **non chronométré** de la « RUN IN SENNECEY » (boucle de 1000m)

- Départ/Arrivée : Départ groupé place de l'église et arrivée place des Tilleuls
- Course SOLO
- Course U12 (enfants nés en 2014-2015), 1000m (1T)
- Course U14 (nés en 2012-2013) (2T)
- Heure de départ : U12 à **15h30** et U14 à **15h45**

Cette épreuve se déroulera selon la réglementation des courses hors stade édictée par la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.).

La course est organisée par l'association OFFICE DE TOURISME ENTRE SAÔNE ET GROSNE en partenariat avec la Mairie de Sennecey le Grand et la Communauté de Communes entre Saône et Grosne.

Nous utilisons le logiciel QGIS pour le mesurage des distances et dénivelés des épreuves, outil qui comporte son incertitude de mesure. Vous pourriez donc observer des différences le jour de l'épreuve avec la mesure de vos montres GPS.

Les profils et infos sont disponibles sur le site : <https://fr.milesrepublic.com/>

## 2. Parcours et balisage

Parcours de 2.5km pour les adultes. 2 tours à effectuer pour le 5km, 4 tours à effectuer pour le 10km.

Parcours de 1km pour les enfants. 1 tour à effectuer pour le 1km, 2 tours à effectuer pour le 2km.

Le parcours sera mis en sécurité par 30 bénévoles **dont 14 signaleurs**

Le circuit sera fermé à la circulation de 15h à 19h30 et des barrières seront positionnées pour la sécurité et l'interdiction de stationner et circuler au départ et à l'arrivée du parcours.

## 3. Conditions de participation à l'épreuve

- Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s.
- Pour les courses enfants, un questionnaire de santé devra être complété et signé par les tuteurs légaux à télécharger sur le site internet et à présenter au retrait des dossards
- Le PPS (Parcours de Prévention Santé) remplacera le certificat médical. Il sera à remplir sur <http://pps.athle.fr> et sera valable 3 mois (à renouveler autant de fois que nécessaire).

## Règlement FFA

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un "Pass' J'aime Courir" délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- ou d'un PPS (Parcours de Prévention Santé). Il sera à remplir sur <http://pps.athle.fr> et sera valable 3 mois (à renouveler autant de fois que nécessaire).

#### **4. Inscriptions et tarifs**

L'inscription peut se faire de cette manière :

Sur internet jusqu'au 4 octobre 2025 à 12h00 maximum pour les adultes et pour les enfants sur <https://fr.milesrepublic.com/> (pour les 4 courses).

La liste des inscrits sera publiée sur le site internet de la course : [www.prestations-lateam.com](http://www.prestations-lateam.com)

#### **Tarifs des courses :**

- Adultes :
  - Tarif 5000m : 5 euros
  - Tarif 10000m : 10 euros
- Enfants U12 : 1 euro
- Enfants U14 : 2 euros

#### **L'inscription aux épreuves comprend :**

- Le dossard et la participation à l'épreuve
- Le chronométrage officiel par puce électronique pour la course 10 km adulte uniquement
- Le ravitaillement à la fin
- La sécurité et les secours
- Un cadeau à l'inscription

#### **La clôture des inscriptions en ligne se fera le 4/10/2025 à 12h.**

#### **5. Remboursement, désistement, annulation**

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...), hors frais de commissions.

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo, foudre...).

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation du fait du participant.

#### **6. Retrait des dossards**

Les dossards sont à retirer aux horaires et lieux suivants :

Le samedi 04/10/2025 de 14h30 à 16h45 pour l'ensemble des courses, sur la place des Tilleuls.

La présentation d'un justificatif d'identité accompagné de la licence ou du PPS valide pour le 10 km, sera obligatoire pour obtenir son dossard.

#### **7. Dossard et numéro de dossard**

Votre numéro de dossard sera connu au moment de votre inscription en ligne sur <https://fr.milesrepublic.com/>

Le dossard doit être entièrement visible, non plié (attention puce sur l'arrière du dossard), porté devant, et correctement attaché par des épingles. Ces dernières ne sont pas fournies par l'organisation.

Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet ou au moment de votre inscription sur internet. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme, et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident

survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### **8. Matériels**

Une tenue en accord avec les conditions météo du moment (casquette, vêtement de pluie, gants...)

#### **9. Ravitaillement**

1 ravitaillement à l'arrivée de toutes les épreuves.

#### **10. Chronométrage**

Seul le parcours de 10 km ouvert aux personnes de 16 ans et plus sera chronométré par une puce électronique qui s'initialise automatiquement au passage sur la ligne de départ.



#### **11. Barrières horaires**

Aucune.

#### **12. Contrôles et abandons**

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité de course. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche, et lui remettre le dossard et la puce.

#### **13. Classement et récompenses**

Un classement sera établi à l'issue des épreuves pour les parcours le samedi 5 octobre 2024.

#### **Pour la COURSE ADULTES DE 10 km :**

1er, 2ème, 3ème Masc/FEM

1ère, 2ème, 3ème Féminine

Le + jeune Masc/FEM

Le + vieux Masc/FEM

#### **Pour la COURSE ADULTE DE 5 Km**

1er, 2ème, 3ème Masc/FEM

1ère, 2ème, 3ème Féminine

Le + jeune Masc/FEM

Le + vieux Masc/FEM

#### **Tirage au sort sur les dossards : du 5 et 10 km**

6 lots

#### **Pour les COURSES ENFANTS**

U 12 - Garçons : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> place

U 12 - Filles : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> place

U 14- Garçons : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> place

U 14 - Filles : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> place

**1 Lot - La première équipe CHALLENGE ASSOCIATIONS en nombre de participants.**

**1 Lot - Pour le meilleur déguisement.**

#### **14. Sécurité**

La responsabilité médicale sera assurée par une équipe de secouristes. Ceux-ci ont toute autorité pour décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra pas être tenue responsable en cas d'accident.

La course n'est pas autorisée avec un chien.

#### **15. Modifications, neutralisation, annulation**

En cas de force majeure, catastrophe naturelle, ou de toute autre nature, mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, de modifier le parcours, ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

#### **16. Respect de l'environnement**

Il est demandé aux participants de respecter l'environnement en jetant leurs déchets au départ ou à l'arrivée dans les poubelles mises à leur disposition.

#### **17. Assurance**

L'organisateur est couvert par une assurance à responsabilité civile. Les licenciés bénéficieront de garantie accordée par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou à une préparation insuffisante.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

#### **18. Droit à l'image**

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### **19. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel)**

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription.

Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation de la « RUN IN SENNECEY ».

En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement.

En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif.

Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande par mail : [contact@tourisme-saonegrosne.fr](mailto:contact@tourisme-saonegrosne.fr).

#### **20. Acceptation du règlement**

La participation à la « RUN IN SENNECEY » implique l'acceptation par chaque concurrent de ce règlement.

L'Association Office de Tourisme entre Saône et Grosne  
Martine Perrat  
Présidente